

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
en charge des relations internationales sur le climat

Arrêté du **28 OCT. 2016**
fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade
d'inspecteur principal des affaires maritimes au titre de l'année 2017

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 97-1028 du 5 novembre 1997 modifié relatif au statut particulier du corps des inspecteurs des affaires maritimes, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 10 mai 2011 fixant les règles générales d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes ainsi que les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 4 août 2015 autorisant au titre de l'année 2016, l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines ;

ARRETE

Article 1 – Le jury de la session 2017 de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes est composé ainsi qu'il suit :

Président :

– Monsieur Michel AYMERIC, inspecteur général de l'administration honoraire,

Membres :

– Monsieur BARADUC Bruno, administrateur général hors classe des affaires maritimes, ministère de la défense,

– Monsieur SYMONEAUX Alan, administrateur en chef de 2e classe des affaires maritimes,

– Monsieur ALCOUFFE Frédéric, inspecteur principal de 2e classe des affaires maritimes,

– Monsieur FANONNEL Mathieu, inspecteur principal de 2e classe des affaires maritimes,

Article 2 - En cas d'empêchement du président, Monsieur BARADUC Bruno assurera la présidence du jury.

Article 3 - La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **28 OCT. 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe de bureau des recrutements par concours

Marie-Hélène BOLLAND-DELOFFRE